



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

**Objet : Approbation de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville de Bastia**

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 32

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que dès 2003, notre collectivité a engagé une démarche de Gestion Urbaine de Proximité dans les Quartiers Sud, au travers d'une convention cadre ;

Considérant l'entrée en phase opérationnelle du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) des Quartiers Sud ;

Considérant que cette démarche s'est amplifiée et a été étendue à des problématiques sociales ;

Considérant qu'elle a fait l'objet d'une nouvelle convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) pour les Quartiers Sud ;

Considérant qu'une démarche de GUSP a également été réfléchi et contractualisée sur le Centre Ancien, en lien avec le Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PRQAD) ;

Considérant que ces deux conventions GUSP sont arrivées à terme fin 2020 ;

Considérant qu'il convient de poursuivre et développer le travail engagé, tant sur les Quartiers Sud où la contractualisation du NPRU est imminente, que sur le Centre Ancien où les opérations du PRQAD, et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat se poursuivent ;

Considérant l'expérience acquise sur les démarches GUSP révélant que si les contextes opérationnels, dispositifs ou partenaires mobilisés, et modes d'intervention peuvent différer entre les deux Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPPV), les principes fondamentaux, domaines d'interventions privilégiés ainsi que les modalités d'animation et de gouvernance de la démarche sont très proches, d'un quartier à l'autre ;

Considérant qu'il est apparu plus pertinent d'envisager la rédaction d'une convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité commune pour les deux QPPV, étant entendu que les plans d'actions pourront être territorialisés et donc adaptés aux spécificités des territoires concernés.

Considérant que début 2021, la Ville a désigné un Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour la rédaction de cette convention GUSP, à laquelle ont été associés les principaux partenaires ;

Considérant que la convention ainsi établie, et jointe au présent rapport, se veut être un outil simple et clair d'utilisation et peut ainsi se résumer :

Objet de la GUSP : contribuer à l'amélioration du service rendu aux habitants, par le biais de :

- la remédiation, avec réactivité et effet durable, des différents dysfonctionnements constatés affectant la vie quotidienne des habitants,
- la pérennisation des investissements réalisés, en particulier dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- le développement d'initiatives concourant au vivre ensemble dans les quartiers.

Périmètre de la GUSP : la GUSP porte sur le territoire des QPPV, étant entendu que :

- la GUSP concernera également les copropriétés identifiées dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Copropriétés Dégradées (OPAH CD), et pourra être étendue dans le futur, au territoire du Programme Action Cœur de Ville.
- le quartier de veille Saint Antoine - San Gaetano pourra bénéficier de l'expérience acquise.



Domaines d'intervention de la GUSP :

organisation des espaces publics et privés,
- stationnement, circulation,

- propreté, entretien, maintenance des immeubles et des espaces extérieurs et traitements paysagers,
- services urbains, ordures ménagères et tri sélectif, économies d'énergie,
- présence humaine, accueil, gardiennage et surveillance, médiation, sécurité et tranquillité publique...
- travail social de proximité, accompagnement social lié au logement,
- convivialité, vivre ensemble, développement du lien social.

Outre ces registres d'intervention, une attention sera portée aux secteurs en chantier.

Gouvernance : la maîtrise d'ouvrage de la GUSP sera assurée par la Ville de Bastia, en lien avec les partenaires.

Modalités de travail : la démarche GUSP reposera sur

- une plateforme de veille,
- des groupes de projet,
- un bilan d'évaluation annuelle.

L'implication d'habitants volontaires apportant leur expertise d'usage aux groupes de projet et participant aux diagnostics en marchant, implication qui sera renforcée tout au long de la démarche.

L'élaboration d'un plan d'actions : ce plan d'actions est glissant et révisable en fonction de l'évaluation des résultats de sa mise en œuvre. Au démarrage de la convention, l'identification des lieux les plus stratégiques d'intervention sera précisée et sera réévaluée chaque année.

Durée de la convention : la convention est établie pour 5 ans et pourra être reconduite sur la base d'une évaluation ; elle pourra faire l'objet d'avenants, notamment à l'achèvement de l'actuel contrat de ville.

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de Gentili,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** les termes de la convention et ses annexes, et le contenu de la démarche de GUSP.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et ses annexes et les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 18/06/2021

Qualité : MAIRE

Page 3 sur 3